

DECRET N° 2004-052 DU 09 FEVRIER 2004

Portant nomination des membres autres que ceux de droit au Conseil Supérieur de la Magistrature.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-027 du 18 mars 1999 portant loi organique relative au Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du gouvernement ;
- VU** la lettre n°053-C/MJLDH/DC/SG/SP du 20 janvier 2004 du garde des sceaux, ministre de la Justice, de la législation et des droits de l'homme ;
- Sur** proposition du garde des sceaux, ministre de la Justice, de la législation et des droits de l'homme ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 février 2004 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées membres autres que ceux de droit au Conseil Supérieur de la Magistrature, les personnes dont les noms suivent :

1- Au titre de la personnalité extérieure à la magistrature :

Titulaire : Monsieur Ousmane BATOKO,

Suppléant : Monsieur Sébastien Agotonon GBEGAN.

2- Au titre des magistrats :

Titulaire : Monsieur Valentin Adédiran FALADE

Suppléant : Monsieur Magloire MITCHAÏ

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter du 06 décembre 2003, date d'expiration du précédent mandat et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 09 février 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances et de
l'Economie,

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice, de la Législation et des
droits de l'Homme,

Grégoire LAOUROU.-

Dorothé C. SOSSA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 MJLDH 4
AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN-IGAA 3 UAC-ENAM-
FASJEP 3 UNIPAR-FDSP 02 INTERESSES 2 JO 1.-